

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	SILVERWAX 715	
Autres moyens d'identification		
Code du produit	10000021299	
Usage recommandé	Lubrifiant	
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	LABORATOIRE HYGIENEX INC.	
Adresse	6400 RUE ZEPHIRIN-PAQUET QUEBEC CITY, QC G2C 0M3 Canada	
Téléphone	Assistance générale	1-800-681-2332
Courriel	Non disponible.	
Numéro de téléphone d'urgence	Emergency - US	1-866-836-8855
	Emergency - Outside US	1-952-852-4646
Fournisseur	Non disponible.	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Cancérogénicité	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Aérosol extrêmement inflammable. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de provoquer le cancer.	
Conseil de prudence		
Prévention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.	
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Recueillir le produit répandu.	
Stockage	Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.	
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.	
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2
Autres dangers	Aucuns connus.	

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients**Mélanges**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillates, Pétrole , Hydrotreated Middle		64742-46-7	24.5
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-52-5	20.58
Naphtalène		91-20-3	8.33
Alcool isopropylique		67-63-0	8.114
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)		64742-89-8	7.84
Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle		112-34-5	2.426
Dioxyde de carbone		124-38-9	2
Autres composés sous les niveaux déclarables			26.209

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins**Inhalation**

Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

Ingestion

Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie**Agents extincteurs appropriés**

Non disponible.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éviter le contact avec les yeux. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 3.
Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Aérosol niveau 3.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle (CAS 112-34-5)	TWA	10 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
Naphtalène (CAS 91-20-3)	TWA	10 ppm	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	984 mg/m3
	TWA	400 ppm 492 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	200 ppm 54000 mg/m3
	TWA	30000 ppm 9000 mg/m3
Naphtalène (CAS 91-20-3)	STEL	5000 ppm 79 mg/m3
	TWA	15 ppm 52 mg/m3 10 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	15000 ppm
	TWA	5000 ppm
Naphtalène (CAS 91-20-3)	STEL	15 ppm
	TWA	10 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle (CAS 112-34-5)	TWA	10 ppm	Fraction inhalable et vapeur.
	TWA	10 ppm	
Naphtalène (CAS 91-20-3)	STEL	15 ppm	
	TWA	10 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm
	TWA	5000 ppm
Naphtalène (CAS 91-20-3)	STEL	15 ppm
	TWA	10 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3
	TWA	500 ppm 983 mg/m3 400 ppm
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	54000 mg/m3
	TWA	30000 ppm 9000 mg/m3 5000 ppm
Naphtalène (CAS 91-20-3)	STEL	79 mg/m3

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
	TWA	15 ppm 52 mg/m ³ 10 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Naphtalène (CAS 91-20-3) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

Autre Porter un vêtement de protection approprié. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Gaz.

Forme Aérosol

Couleur Non disponible.

Odeur Non disponible.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	217.9 °C (424.22 °F) estimation
Point d'éclair	96.0 °C (204.9 °F) estimation
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	1 % estimation
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	6.9 % estimation
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts. Isocyanates Chlore
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
Contact avec la peau	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Nom du produit: PROSX 715 ANTI-SEIZE LUBE 510G

Product #: 10000021299 Version n°: 01 Date de publication: 30-Septembre-2016

SDS CANADA

6 / 11

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	16.4 ml/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 10000 ppm, 6 heures
Orale		
DL50	Rat	5.84 g/kg
Distillates, Pétrole , Hydrotreated Middle (CAS 64742-46-7)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	7640 mg/m3, 4 heures
<i>Brouillard</i>		
CL50	Rat	1.72 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg > 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	2.18 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle (CAS 112-34-5)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	2764 mg/kg, 24 heures
	Rat	2021 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	74 mg/l/4h
Orale		
DL50	Cobaye	2000 mg/kg
	Lapin	2500 - 3000 mg/kg
	Rat	7291 mg/kg
	Souris	2410 mg/kg
LD100	Lapin	4000 mg/kg
Naphtalène (CAS 91-20-3)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Rat	> 16000 mg/kg, 24 heures > 2500 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 78 ppm, 4 heures > 0.4 mg/l, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
	Souris	533 mg/kg
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 1900 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 5000 mg/m ³ , 4 heures > 4980 mg/m ³ > 4980 mg/m ³ , 4 heures > 4.96 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	4820 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Naphtalène (CAS 91-20-3)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
2-propanol (CAS 67-63-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
NAPHTALENE (CAS 91-20-3)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Naphtalène (CAS 91-20-3)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Peu probable du fait de la forme du produit.	
Effets chroniques	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	1000.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	13299 mg/L, 48 heures

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures
Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle (CAS 112-34-5)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnia	2803 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	1300 mg/l, 96 heures
		Poisson	1304 mg/L, 96 heures
Naphtalène (CAS 91-20-3)			
Aquatique			
Algues	IC50	Algues	0.4 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	2.16 mg/L, 48 heures
		Puce d'eau (daphnia magna)	1.09 - 3.4 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon rose (Oncorhynchus gorbuscha)	1.11 - 1.68 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Alcool isopropylique	0.05
Éther de diéthylèneglycol et de monobutyle	0.56
Naphtalène	3.3

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS, inflammables
Classe de danger relative au transport	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	Sans objet.

Dangers environnementaux Oui

Précautions spéciales pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

This product meets the exception requirements of section 173.306 as a limited quantity and may be shipped as a limited quantity.

IATA

UN number UN1950
UN proper shipping name Aerosols, flammable
Transport hazard class(es)
Class 2.1
Subsidiary risk -
Label(s) 2.1
Packing group Not applicable.
Environmental hazards Yes
ERG Code 10L
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information
Passenger and cargo aircraft Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

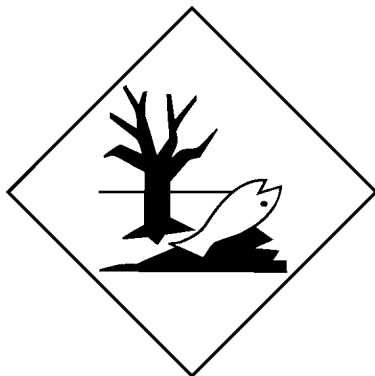
IMDG

UN number UN1950
UN proper shipping name AEROSOLS
Transport hazard class(es)
Class 2.1
Subsidiary risk -
Label(s) None
Packing group Not applicable.
Environmental hazards
Marine pollutant Yes
EmS F-D, S-U
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Sans objet.

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin selon le code IMDG.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Inscrit.

Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication	30-Septembre-2016
Version n°	01
Avis de non-responsabilité	À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.